

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RÉSILIENCE ET DE STABILISATION DANS LE SAHEL (PCRSS)

RESUME DU PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Le Plan de gestion de la Sécurité du PCRSS s'inscrit dans Le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale (BM), en particulier les normes environnementales et sociales 1 et 4 (NES1 et NES4), qui exigent que les emprunteurs évaluent et gèrent les risques et impacts sociaux potentiels découlant des opérations financées par la BM, y compris les menaces contre la sécurité humaine, les conflits intercommunautaires ou interétatiques, ainsi que la criminalité ou la violence générale.

L'objectif de ce document est de décrire l'organisation à mettre en place pour anticiper et réaliser les actions de protection des personnels présents sur le projet communautaire de résilience et de stabilisation dans le sahel (PCRSS), face à une crise majeure survenant dans le pays ou dans les zones d'intervention dudit projet.

Ce Plan a pour but d'aider les décisionnaires à agir avec le maximum d'efficacité, et de préciser, dans toute la mesure du possible leurs tâches. Il est destiné à l'ensemble du personnel sous contrat de travail, et reprend des conseils de prudence et recommandations qu'il convient de lire et de suivre attentivement.

Aussi, le plan de gestion des risques s'adresse principalement aux gestionnaires de la sécurité (DG DGD, Coordinateur du projet PCRSS, l'expert sécurité du projet) et, ainsi qu'au personnel national et international, missionnaires, consultants.

Ce Plan fera l'objet d'une revue globale afin d'en actualiser les informations obsolètes ou dépassées sur une base trimestrielle. A chaque évolution du contexte et en particulier lorsqu'un nouveau niveau d'alerte est décidé ce guide fera d'office l'objet d'une mise à jour, afin de s'assurer de la bonne adéquation des mesures proposées avec la situation observée. **Ce processus est initié par l'expert sécurité après avoir informé le coordinateur du projet.**

D'une manière générale le Plan de sûreté est revu à chaque fois que la situation l'exige. Toute augmentation ou réduction importante des effectifs ou des installations du projet dans les zones d'interventions, susceptibles d'avoir un impact sur le niveau d'exposition au risque du projet, exige également une relecture critique de ce Plan.

L'expert sécurité est responsable de l'application et de la mise à jour du Plan de sécurité, du respect des procédures décrites et de la connaissance que doivent en avoir le personnel, les consultants et les missionnaires. **En toutes circonstances, l'expert sécurité a le dernier mot sur toutes les questions de sécurité et de sûreté mais la responsabilité incombe entièrement au coordinateur de projet** (toute décision concernant les mesures à prendre, les règles, les méthodes, l'itinéraire d'évacuation, les contacts extérieurs...).

Le PCRSS intervient principalement dans trois régions : 6 communes dans chacune des régions du Sahel, du Nord et du Centre-Nord. Dans l'ensemble des communes d'intervention du projet, le niveau de d'insécurité est élevé pour le moment et cela nécessite la mise en place de mesures de mitigations et suivi rigoureux de l'évolution de la situation sécuritaire. Il faudra donc adapter les activités en fonction de l'évolution de la menace. Après l'analyse des risques sécuritaires, les menaces susceptibles de peser sur le PCRSS dans les zones d'intervention sont :

- **Le terrorisme**, qui est le fait d'une myriade de groupes armés capables de mener des actions d'harcèlement à faible effectif, des actions indirectes, attaques ponctuelles à l'arme de moyenne portée ou des attaques suicides. Les cibles non protégées restent les plus sensibles. La Région du Nord, plus récemment de l'Est, et les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso sont les zones les plus sensibles à cet égard ;
- **Le risque de kidnapping**, qui reste une pratique privilégiée par les différents groupes terroristes opérant dans toute la région. Le niveau de menace actuel est de plus en plus élevé dans les régions de la zone d'intervention du projet surtout pour les agents de l'administration publique ;
- **Le développement de la criminalité**, qui est une conséquence des liens très étroitement entretenus par les réseaux traditionnels de contrebandiers avec les groupes terroristes présents au Sahel. Certaines routes nationales sont touchées par le phénomène des « coupeurs de route ». Les coupeurs de route restent menaçants surtout dans la région de la boucle du Mouhoun ;
- **Les cambriolages, vols et agressions** sont de plus en plus courants dans **certaines quartiers** de la capitale et des grandes villes et commence à devenir récurrents dans les zones rurales et ville comme Fada et Dédougou qui accueillent de plus en plus des déplacées internes. ;
- **Les conflits intercommunautaires** : le Burkina Faso est connu pour sa tolérance et la cohabitation entre les différentes communautés. Néanmoins, ces dernières années des tensions sont apparues entre certaines communautés entraînant parfois certains incidents violents ;
- **Les mouvements de foules et les manifestations** : Depuis les manifestations contre la vie chère, l'insurrection populaire et à la suite de la libéralisation de l'espace public avec le changement de régime, le nombre de grèves et manifestations se sont multipliées ces dernières années, particulièrement dans la capitale. Celles-ci se déroulent souvent calmement et les FSI tentent d'éviter l'escalade, mais des débordements ne sont pas rares.
- **Les accidents de la circulation**, causés par l'état des infrastructures routières surtout celle de la région de l'Est, la vétusté des véhicules ou les comportements des conducteurs. Les deux roues constituent, particulièrement à Ouagadougou et dans les grandes villes un risque accru ;
- **Les potentiels abus des groupes dits des Initiatives locales de sécurité** : L'absence ou la faible présence de l'État burkinabé et la difficulté qu'a son système sécuritaire à protéger les populations ont rendu ces groupes de plus en plus influents (les Koglweogo à l'est et les Dozos dans la boucle du Mouhoun). La montée de ces groupes pourrait être une réponse à la montée du banditisme, en particulier le vol de bétail et la prédation flagrante contre les marchés et les commerçants dans les zones d'intervention.
- **Les potentiels abus des forces de défense et sécurité**
Le fait que les FDS soient de façon récurrente la cible et plusieurs fois victime des GAT a augmenté la récurrence des exactions commises par eux. C'est pourquoi depuis le début de l'année 2020 la communauté internationale commence à être inquiet et cela a fait réagir un certain nombre d'acteur internationales comme le CICR, HRW. Il serait donc nécessaire de sensibiliser le staff du projet sur l'attitude à avoir lorsqu'ils vont se retrouver face aux FDS.
- **Les aspects médicaux et sanitaires, la covid-19 :**
La Covid-19 a un impact dramatique non seulement par les effets de l'épidémie elle-même au niveau de la santé, mais aussi au niveau politique par le fait qu'au Burkina et dans d'autres États africains, le virus risque de faire disparaître le peu de légitimité résiduelle des dirigeants et de l'administration qui avaient déjà des difficultés pour fournir de bons soins à leurs populations et qui

maintenant sont obligés de prendre des mesures de confinement qui impactent négativement sur le niveau de vie des populations surtout dans un pays où les infrastructures hospitalières sont très précaires.

Le plan de gestion sécuritaire a procédé à l'analyse approfondi de ces différents risques identifiés en procédant à leur évaluation et à leur hiérarchisation. Cela a permis de définir pour chaque risque, les mesures de mitigation qui sied.

Par ailleurs, le plan définit des procédures et des directives d'ordres générales en termes de prévention (veille sécuritaire, sensibilisation, formation), de sûreté des déplacements du personnel dans les zones de mise en œuvre du projet, de protection des sites du projet et de gestion de la communication et des urgences médicales. En plus, une synthèse des mesures à prendre en fonction des risques accompagne le document.

Au demeurant, le plan de gestion sécuritaire définit un plan de contingence qui précise les phases de veille et d'alerte et détermine un plan d'évacuation.

Chaque membre du personnel a la responsabilité de promouvoir la sécurité et se doit de suivre toutes les règles et les procédures figurant dans le présent plan de gestion de la sécurité. ***Tout manquement peut générer un danger pour la vie et la sécurité des membres du personnel du projet.***

RECOMMANDATIONS

ACCEPTATION : Afin de pouvoir mener sa mission en sécurité, il est nécessaire d'être politiquement, opérationnellement et culturellement accepté comme un acteur de développement, par tous les acteurs présents sur la zone d'intervention. L'acceptation doit également être individuelle dans le sens où le personnel du projet doit accepter de travailler conformément aux principes, au code de conduite et aux règles et règlements de l'organisation. Et pour cela des mesures d'accompagnement seront nécessaires pour dans un premier temps faire connaître et accepter les règles de sécurité, et dans un deuxième temps pour pérenniser les acquis des réflexes sécuritaires. Nous recommandons :

- **Une rencontre au démarrage du projet pour l'ensemble du personnel pour expliquer la portée et l'importance des règles et procédures mises en place**
- **La Formation et la sensibilisation sur les réflexes sécuritaires qu'il faut avoir face à une menace**
- **La mise en place de la cellule de gestion de crise**
- **La mise en place et formation des points focaux des différentes bases**
- **Des ateliers de renforcement de capacité**

INFORMATION : Les informations de sécurité doivent pouvoir circuler facilement afin de permettre à chacun d'avoir accès aux informations nécessaires à sa sécurité. Il est donc indispensable d'avoir un système de communication fiable et indépendante. Les réseaux de communication permettent de superviser les mouvements de personnel, fournir des informations sur la situation et réagir à toute crise qui peut surgir. Tout le personnel doit être familier avec l'équipement de communications et les procédures. Nous recommandons :

- **La mise en place des mécanismes de collecte et de remontée d'information,**
- **La mise en place d'un outil qui va observer les indicateurs de dégradation de la sécurité**
- **L'acquisition d'un système de back up de communication en cas de crise (Thuraya, connexion SAT)**

PROTECTION : Des procédures et des équipements de sécurité doivent être mises en place afin de protéger le personnel et les biens de l'organisation et de garantir le bon déroulement des activités. Cela peut inclure des procédures d'entrées-sorties dans les locaux, des règles de déplacement, du matériel de lutte contre les incendies ainsi que des kits de premiers secours. Le matériel participant à la sécurité doit être maintenu en bon état et disponible.

- **Recruter un bon service de gardiennage**
- **Equiper les locaux et les véhicules de kits de premiers secours et de lutte contre les incendies**
- **Former l'ensemble du personnel et particulièrement le personnel terrain au premier secours**
- **Prévoir des formations HEAT (Hostil Environmental Awareness Training)**
- **Prévoir des séances de recyclage et de briefing pour l'ensemble du personnel**

DEPLACEMENTS : C'est pendant les mouvements que le personnel est le plus exposé au risque. Pour réduire sa vulnérabilité nous recommandons :

- **Des véhicules adaptés à l'état des infrastructures de la zone d'intervention du projet qui est très dégradé (cf. analyse des axes) de préférence prendre des véhicules de types 4X4**
- **La couleur des véhicules doit se démarquer de celles des FDS**
- **Mettre l'accent sur la formation des chauffeurs**
- **Banaliser les véhicules**
- **Veiller au respect des heures de sécurité pour les déplacements**